



LIVRET D'ACCUEIL du salarié

 **APAJH**
Gironde

SOMMAIRE

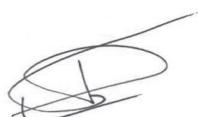
1. L'APAJH Gironde	4
1.1. Qui sommes-nous ?	4
➤ Notre activité	
➤ La gouvernance	
➤ Les partenaires, des coopérations projets	
1.2. Notre culture	6
➤ Notre histoire de 1970 à aujourd'hui	
➤ Nos valeurs	
➤ Nos orientations associatives	
➤ Notre dynamique	
1.3. L'organisation associative	9
➤ La direction générale et les services du siège	
➤ Les services de soutien à la disposition des établissements	
➤ Les activités, pôles et établissements	
 2. La promotion de la qualité de l'accompagnement des usagers	13
➤ Les démarches qualités	
➤ La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance	
➤ Le CVS, conseil de vie sociale	
➤ L'accompagnement numérique des usagers	
 3. Votre cadre de vie au travail	15
3.1. Mon intégration	15
➤ Mon premier jour	
➤ La journée des nouveaux arrivants	
3.2. Les dispositions réglementaires	16
3.3. Mon quotidien	16
➤ La rémunération	
➤ Le versement du salaire	
➤ Le temps de travail	
➤ Les congés	
➤ La mutuelle/prévoyance	
➤ Les absences	
➤ L'arrêt maladie	
3.4. Mon parcours professionnel	17
➤ La formation	
➤ L'entretien professionnel	
➤ La mobilité	
➤ Les médailles du travail	
3.5. La qualité, santé et sécurité au travail	18
➤ Le rôle de la direction	
➤ La médecine du travail et les visites médicales	
➤ La prévention des risques professionnels	
➤ La démarche QVT, qualité de vie au travail	
➤ Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes	
 4. Les instances représentatives du personnel	20
4.1. Le rôle des différentes instances	20
4.2. Mon CSE, comité social et économique	21
➤ Qui peut en bénéficier ?	
➤ Les œuvres sociales	
 Annexe	22
Liste des établissements par pôle	

Bienvenue à l'APAJH Gironde !

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nos équipes de professionnels de l'APAJH Gironde qui contribuent, par leur action au quotidien, à améliorer l'accompagnement des usagers de nos établissements et services.

Afin de faciliter votre intégration, nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous permettra de comprendre le fonctionnement de l'association et trouver les réponses à un certain nombre de questions du quotidien.

Nous vous souhaitons une bonne intégration et une pleine réussite dans vos missions.



Le Président
Georges Dupon-Lahitte



et Le Directeur général
Michel Keisler





1. L'APAJH Gironde

1.1

Qui sommes-nous ?

Créée en juin 1970, l'APAJH Gironde est une association engagée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle adhère à la Fédération nationale des APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) créée en 1976 qui regroupe 92 associations départementales représentant 650 établissements et services.

L'APAJH Gironde gère 32 établissements et services. Elle accompagne 4 200 personnes vulnérables et/ou en situation de handicap et emploie 760 salariés. Elle a la particularité d'accompagner tous les handicaps.

✿ Notre activité

L'APAJH Gironde promeut depuis son origine une société inclusive. Elle vise à adapter la cité aux enfants et adolescents, adultes en situation de handicap en contribuant le plus possible à la mise en œuvre de conditions matérielles et humaines, en vue d'un accueil adapté dans un cadre de vie ordinaire.

Elle s'attache à modifier la perception du handicap dans la société et à permettre la meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans toute forme de vie sociale.



Elle intervient auprès de 4 publics :

- Les enfants scolarisés en école ordinaire ayant ou non un handicap léger, qui rencontrent des difficultés psychologiques en CMPP - centre médico psycho pédagogique ;
- Les personnes en situation de handicap, plus de 1000 enfants et adultes avec toute forme de handicap, au sein d'établissements ou de services ;
- Les majeurs protégés ou assistés, près de 1200 personnes sous mesure de protection, dans le cadre du service mandataire judiciaire, dont des personnes âgées ou en situation de handicap, ou sous mesure d'accompagnement social personnalisé ;
- Les personnes âgées, qui bénéficient d'aide et de soins à domicile.

✿ La gouvernance

C'est l'Assemblée générale qui désigne parmi ses adhérents les administrateurs par un vote. La gouvernance de l'association est composée d'un conseil d'administration, instance qui fixe les orientations politiques et veille à leur mise en œuvre.

✿ Les institutions (hors financeurs)

- L'Éducation nationale
- La MDPH de Gironde, Maison départementale des personnes handicapées de la Gironde
- Cap emploi
- Handic' aptitude
- IRTS de Talence, Institut régional du travail social
- Solicare intérim

✿ Les hôpitaux

- Centre hospitalier Charles Perrens
- Centre hospitalier Garderose
- Centre hospitalier Cadillac
- HAD Bagatelle, Hospitalisation à domicile
- HAD le Bouscat, Hospitalisation à domicile



✿ Les centres ressources et réseaux de santé

- Le Centre de ressource autisme Aquitaine
- Le Centre ressource Habitat de l'Adapt, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
- Le centre ressource sur le vieillissement d'Handivillage
- Le Centre ressource sur la vie affective et sexuelle de l'APF, Association des paralysés de France
- Le Réseau aquitain des traumatisés crâniens
- Le Réseau de soins palliatifs l'Estey
- L'Équipe relais handicap rare de l'Irsa (Institut régional des sourds et des aveugles)

✿ Les associations de familles

- Autisme gironde
- Polycap 33
- Les associations Dys de Gironde
- Association de l'ostéogenèse imparfaite
- Adaphi, Association pour le développement de l'autonomie des personnes handicapées intellectuelles

L'APAJH Gironde est également accompagnée par des partenaires financeurs dont les principaux sont:

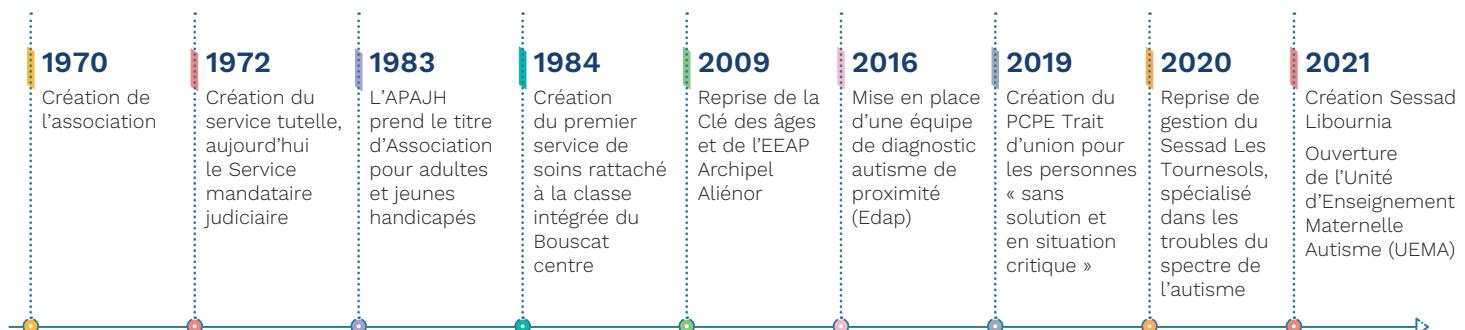


1.2

Notre culture

✿ Notre histoire de 1970 à aujourd'hui

L'APAJH Gironde est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a développé et orienté ses actions pour accompagner tous les handicaps dans toutes circonstances et tout au long de la vie.



✿ Nos valeurs

Les valeurs associatives proclamées sont **la laïcité, la citoyenneté et la solidarité**.

L'APAJH Gironde affirme le principe fondamental de la primauté de la personne au-delà de son statut, en tenant compte de son histoire, de son parcours et de ses choix. L'outil institutionnel se met au service de la personne présentant un handicap et s'adapte à ses attentes, ses besoins et non l'inverse.

Elle accompagne les personnes accueillies ou accompagnées dans leurs propres projets, en revendiquant l'axiome « **égale dignité, égale citoyenneté** » des personnes. L'APAJH Gironde agit pour la promotion de l'accessibilité universelle prenant en compte tous les handicaps pour garantir à tous le droit commun.

Elle refuse tout sectarisme, prosélytisme, totalitarisme, racisme ou intégrisme.

L'APAJH Gironde refuse l'appel à la charité publique. Elle agit pour une véritable solidarité nationale et entend être le relais actif de cette solidarité. Elle met en œuvre

cette solidarité active par son adhésion et sa participation au mouvement fédéral des APAJH, en tissant un lien social entre ses membres, usagers, parents, salariés et bénévoles ainsi que par sa capacité de médiation entre les personnes en situation de handicap, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. En parallèle elle adapte et développe ses moyens au bénéfice de la personne en situation de handicap.

L'APAJH Gironde se dote de tous les moyens lui permettant à la fois de procéder à l'évaluation de son offre de service, de ses prestations et aussi d'anticiper l'évolution des besoins des personnes au sein de ses structures et sur le territoire.



✿ Nos orientations associatives

✿ L'accompagnement de tous les handicaps

L'APAJH Gironde accueille, accompagne et propose des interventions à des personnes présentant toute forme de handicap: intellectuel, psychique, moteur et aussi à des personnes en situation de polyhandicap. Depuis plusieurs années elle s'est engagée fortement dans l'accompagnement de personnes avec des troubles du neurodéveloppement (autisme, Dys ou TDAH trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité). L'un des objectifs est de proposer une offre élargie de prestations spécialisées au sein de ses établissements et services pour enfants et adultes afin de dynamiser les parcours de ces personnes tout au long de leur vie.



✿ Le développement de l'action de l'APAJH Gironde dans les territoires du département

Implantée historiquement dans les territoires de Bordeaux-métropole et du Libournais, l'association poursuit et intensifie son empreinte territoriale par le déploiement de son action sur ces deux secteurs ainsi que dans d'autres territoires de la Gironde: le Blayais, le Médoc et le Bassin d'Arcachon.

✿ La scolarisation et l'inclusion sociale des jeunes

L'APAJH Gironde accompagne la scolarisation de 2000 enfants en situation de handicap et à besoin éducatifs particuliers, dans le département. Elle

est un acteur majeur en Gironde. Elle promeut des parcours de scolarisation personnalisés, avec une école inclusive et en prévenant l'institutionnalisation. L'APAJH Gironde rappelle que permettre aux élèves en situation de handicap d'aller à l'école ordinaire n'est pas seulement une affaire d'accessibilité physique mais aussi une question d'accessibilité pédagogique, dans une dynamique de parcours.

✿ La professionnalisation et l'insertion professionnelle

L'APAJH Gironde s'engage pleinement dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'exercice d'une activité professionnelle représente pour les personnes accompagnées un facteur important d'autonomie et de reconnaissance. L'association propose des dispositifs de professionnalisation et d'accompagnement vers et dans l'emploi, en inscrivant les personnes en fonction de leurs attentes dans des parcours de formation et d'insertion dynamiques et sur-mesure.

✿ L'insertion par le logement et la participation citoyenne

Accéder à un toit, un habitat digne et adapté à son handicap, à sa dépendance, vivre de façon autonome sont des droits fondamentaux. L'APAJH Gironde porte une politique dynamique en matière d'habitat inclusif et de logement, afin de répondre à ces enjeux majeurs. L'objectif poursuivi est de favoriser, pour les personnes en situation de handicap, un accès à un logement en autonomie et une vie de qualité à domicile. Elle l'entend, quel que soit leur handicap, et dans un habitat inclusif avec un panier de services adaptés aux besoins de la personne.

L'APAJH Gironde promeut également la participation citoyenne des personnes accompagnées en les aidant à être actrices de la cité.

✿ L'accompagnement du vieillissement des personnes

Enjeu sociétal majeur, l'APAJH Gironde accompagne le vieillissement de la population au sein de ses structures en développant une offre de service notamment en s'appuyant sur des solutions innovantes. Depuis plusieurs années elle s'engage auprès des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

✿ Notre dynamique

La stratégie de l'APAJH Gironde s'articule autour de 4 axes majeurs :

1/ La transformation de son offre vers une logique de parcours et d'inclusion, favorisant l'accès aux droits communs qui se traduit par :

La transformation de places d'établissement en service:

Sessad - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, Esat « hors murs » - Établissement et service d'aide par le travail, équipe mobile attachée aux établissements, établissement « ressources », Ditep - Dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique, Dame - dispositif d'accompagnement médico-éducatif...

La création de dispositifs inclusifs dans le droit commun, dans la ville, pour proposer des parcours alternatifs à l'institution :

UEE - unités d'enseignement externalisées, dispositifs d'emploi accompagné, habitat inclusif, UEMA - unité d'enseignement maternelle autisme, Gem - Groupes d'entraide mutuelle, PCPE - Pôle de compétences et de prestations externalisées, APV - dispositif Assistants parcours de vie, coordination de cas complexes...

Le développement de partenariats avec les aidants par la promotion du pouvoir d'agir des familles.

2/ L'évolution de son offre vers une adaptation des pratiques d'intervention se traduisant par :

Le développement de la psychoéducation avec approches développementales ou cognitivo-comportementales. Elle s'appuie sur une politique de formation ambitieuse, sur le déploiement de supervisions et le recrutement de nouveaux personnels spécialisés. Le développement de cette expertise s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, attestée par les visites de certification qualité « Cap' Handéo ».

3/ Le renforcement ou le développement de l'accompagnement de personnes avec des troubles neurodéveloppementaux:

Autisme, Dys, TDAH (trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), en développant les pratiques de diagnostic et en proposant des interventions spécialisées répondant aux recommandations des bonnes pratiques de la Haute autorité de santé.

4/ La coopération par :

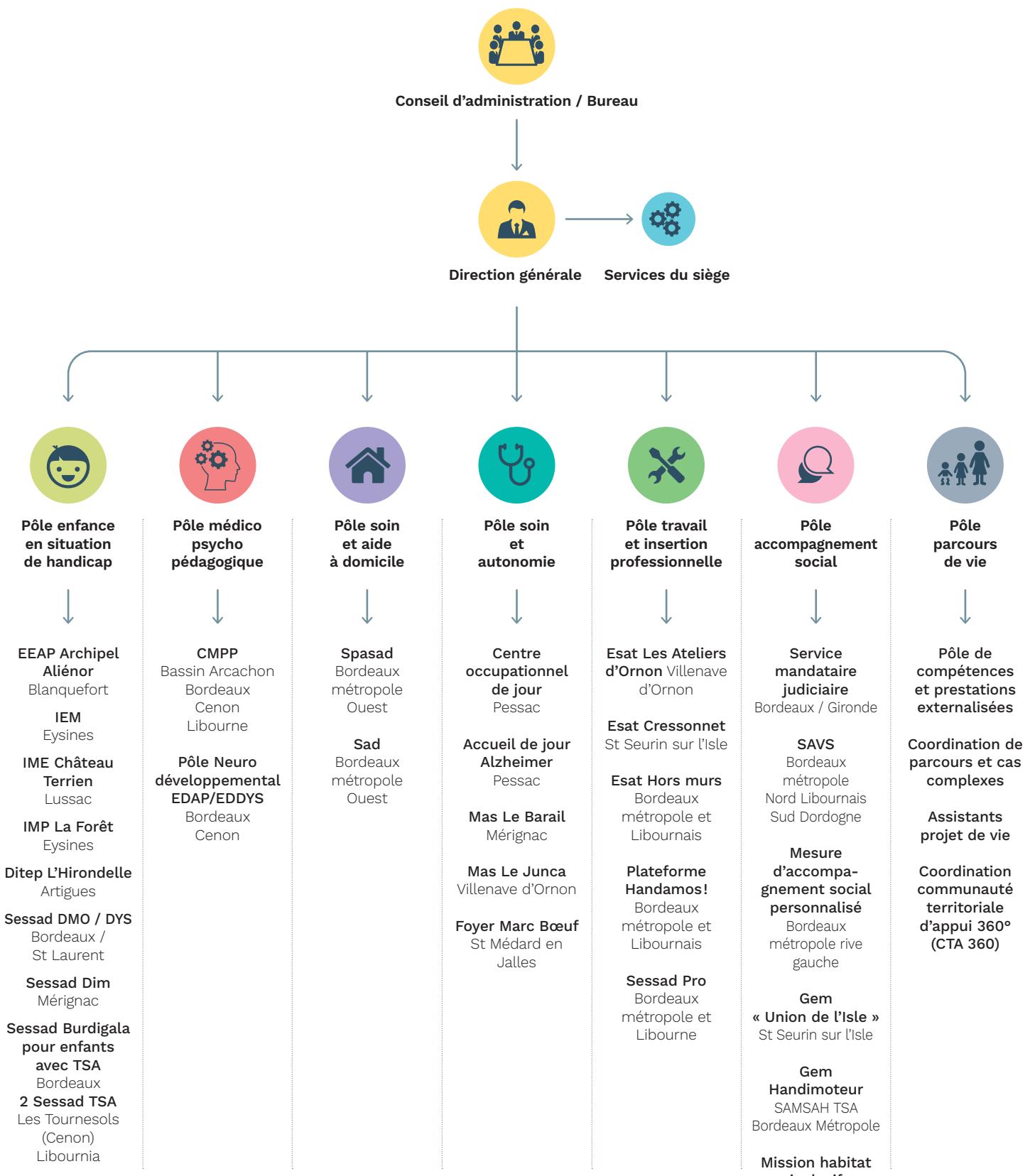
Le développement d'un réseau informel, de chaque structure de l'association, au bénéfice des projets de vie des personnes favorisant ainsi « l'assemblage » de solutions sur-mesure. Cette coopération se construit également sur le plan institutionnel en lien avec d'autres opérateurs médico-sociaux, pour de nouvelles réponses adaptées, comme le « dispositif emploi accompagné », ou le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).



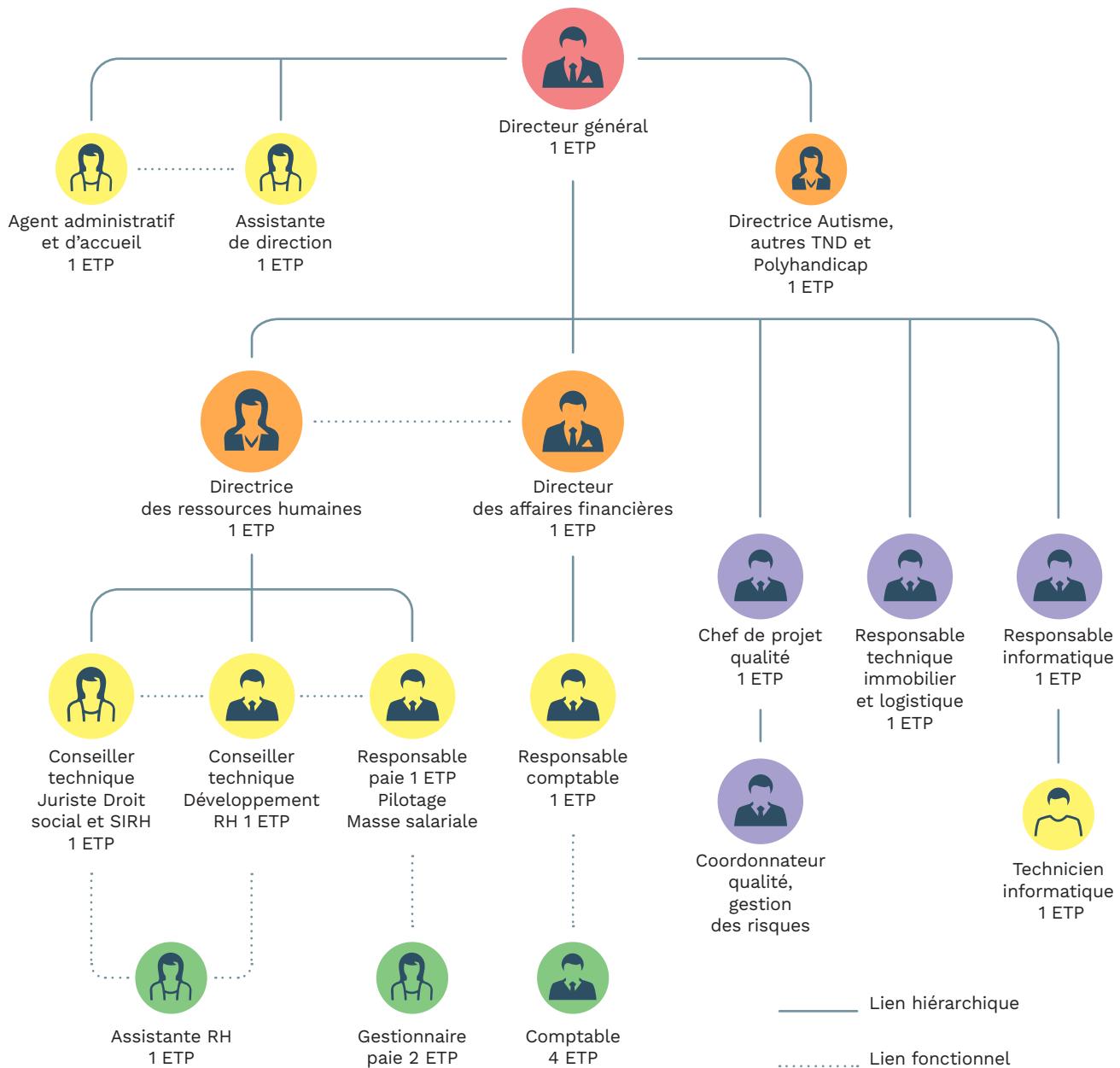
1.3

L'organisation associative

Les Pôles d'activités



✿ La Direction générale et les services du siège



Le siège social de l'APAJH Gironde se situe à Bordeaux, 272 boulevard Wilson.

La direction générale et les services du siège ont pour mission de mettre en œuvre la politique de l'association et ses orientations. Ils veillent également à l'application des valeurs associatives.

La direction générale et les services du siège sont les interlocuteurs techniques et stratégiques des autorités de contrôle et de tarification.

Les services du siège apportent leurs expertises dans la gestion des établissements et des services. Ils les accompagnent dans leurs projets d'évolution.

Les équipes du siège veillent également à la diffusion d'une culture associative commune, axée sur la qualité d'accompagnement, la lutte contre les discriminations et la recherche du bien-être des usagers et des personnels.



✿ **Les services de soutien à la disposition des établissements**

✿ **La Direction des ressources humaines**

Elle propose et met en œuvre la stratégie associative en matière de ressources humaines. L'objectif est de promouvoir la qualité de vie au travail et adapter les emplois et les compétences à la transformation de l'offre.

Elle apporte son soutien et ses conseils managériaux aux directeurs dans leur gestion des ressources humaines.

✿ **La Direction des affaires financières**

Elle propose et met en œuvre la stratégie financière et budgétaire de l'association au regard des enjeux et des orientations associatives. Elle assure toutes les opérations régulières en termes de comptabilité et de finances de l'association. Elle accompagne, conseille, élabore et valide les budgets des établissements et services avec les directeurs.

La direction financière est l'interlocuteur technique des financeurs.

✿ **Le Service qualité**

Il déploie la stratégie de l'association en termes d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la gestion des risques. Il accompagne les établissements et services dans la mise en œuvre de leur démarche et harmonise l'ensemble des procédures au sein de l'association.

✿ **L'équipe Système d'information**

Elle met en œuvre le plan stratégique de développement du système d'information. Elle administre le système de l'association afin de garantir son bon fonctionnement et son efficience dans un environnement sécurisé.

✿ **Le Service logistique**

Il gère les infrastructures, les programmes immobiliers, ainsi que le parc automobile de l'association. Il assure la fonction achat pour certaines fournitures ou prestations de service.

✿ **Les Pôles d'activités**

L'APAJH Gironde est organisée en 7 pôles d'activités :

1/ **Pôle enfance en situation de handicap**

Ce pôle réunit:

- l'EEAP Archipel Aliénor qui accompagne 46 enfants
- l'IEM Eysines avec 108 places
- l'IMP La forêt qui accompagne 40 enfants
- l'IME Château Terrien avec 80 places.
- le Ditep l'Hirondelle qui accompagne 46 enfants
- 5 Sessad, DMO, Dim, Burdigala, Tournesol, Libournia qui suivent 162 enfants et adolescents.

Les structures sont financées par l'assurance maladie sous contrôle de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

2/ **Pôle médico-psycho-pédagogique**

Ce pôle réunit les 4 CMPP - Centre médico-psycho-pédagogique à Bordeaux, Cenon, Libourne et au Teich auxquels sont rattachés 2 pôles neurodéveloppemental rive droite et rive gauche. Ils accueillent 1350 enfants et adolescents et comptent 92 salariés.

Ces établissements procurent des soins ambulatoires ainsi qu'un accompagnement. Les jeunes accompagnés sont tous scolarisés en milieu ordinaire.

3/ Pôle soin et aide à domicile

Ce pôle réunit 2 services de la Clé des âges. Il comprend 377 personnes et 81 salariés. Il a un fonctionnement en mode Spasad - Service polyvalent d'aide et de soins à domicile. Il propose des prestations de soins infirmiers et d'aide humaine avec un public constitué à 90 % de personnes âgées.

4/ Pôle travail et insertion professionnelle

Ce pôle réunit les Esat Cressonnet et Les ateliers d'Ornon, l'Esat Hors murs, la plateforme Handamos ainsi que les 2 Sessad Pro situés à Bordeaux et Libourne. Cela représente une capacité de 426 places autorisées.

Les adolescents ou les jeunes adultes sont accompagnés dans leur parcours de formation professionnelle et/ou leur accès à l'emploi, notamment dans leur apprentissage.

5/ Pôle accompagnement social

Ce pôle réunit le service mandataire judiciaire, le service Masp, 1 SAMSAH TSA situé à Pessac, 1 GEM situé à Saint-Seurin-sur-l'Isle, 1 GEM Handimoteur situé à Pessac, 3 SAVS situés à Pessac, Montpon et Saint-Seurin-sur-l'Isle. Il comprend 66 salariés et accompagne plus de 1362 adultes en file active. Il intervient dans la création d'habitats inclusifs dans les villes de Pessac et Saint-Médard-en-Jalles.

Les SAVS - Services d'accompagnement à la vie sociale, ont permis une meilleure couverture de l'accompagnement en zone rurale pour les publics atteints d'autisme ou de handicap moteur.

6/ Pôle soin et autonomie

Ce pôle réunit 2 Mas situées à Mérignac et Villenave d'Ornon, le Foyer Marc Bœuf à Saint-Médard-en-Jalles, le centre occupationnel de jour ainsi que l'accueil de jour Alzheimer tous deux situés à Pessac. La capacité pour l'ensemble est de 201 places accompagnées par 154 salariés.

7/ Pôle parcours de vie

L'accompagnement s'effectue auprès de personnes handicapées ayant un profil complexe, sans aucune autre solution d'accompagnement.

Les différents services sont:

- Le PCPE - Pôle de compétences et de prestations externalisées qui propose et finance des prestations libérales sur mesure : évaluations fonctionnelles, prestations éducatives ou rééducatives, guidance parentale ou professionnelle.
- La mission coordination de parcours et cas complexes qui suit des personnes sur tout le département de Gironde.
- La plateforme assistant projet et parcours de vie.
- Coordination de la communauté territoriale d'appui 360.





2. La promotion de la qualité de l'accompagnement des usagers

✿ Les démarches qualité

L'APAJH Gironde a pris des engagements d'amélioration continue de la qualité exigeants et ambitieux déclinés dans les axes stratégiques de sa politique qualité.

Toutes les structures inscrivent leurs actions dans cette dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements. Cette dernière garantit l'écoute et la prise en compte des attentes et besoins des personnes accueillies et de leur entourage. Ces actions se construisent dans le respect des recommandations de bonnes pratiques, des référentiels d'accompagnement et du cadre réglementaire propre aux activités.

L'APAJH Gironde assure la reconnaissance de ses expertises en s'engageant dans des certifications et des labellisations qualité de type « Cap' Handéo ». Elles sanctionnent le savoir-faire et la maîtrise des spécificités liés entre autre, à l'accueil des publics avec des troubles du spectre de l'autisme, ou avec polyhandicap.

L'APAJH Gironde fait réaliser en fonction des calendriers réglementaires des évaluations externes des établissements et services.

✿ La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance



L'APAJH Gironde met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute autorité de santé pour promouvoir la bientraitance.

Les recommandations garantissent le respect des droits des personnes accueillies, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement.

L'APAJH Gironde sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance.



✿ Le CVS, conseil de vie sociale

Le conseil de vie sociale est une instance où siègent des représentants élus parmi les personnes accompagnées, les familles, les professionnels et les membres de l'association.

Il permet de participer concrètement à la vie des établissements, en faisant des propositions d'améliorations concernant l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités des établissements et les règles de fonctionnement.

Le CVS donne son avis sur les projets d'établissement.

Chaque personne accompagnée et son représentant peuvent se présenter pour être élus membres du CVS et représenter l'ensemble de leurs pairs.

✿ L'accompagnement numérique des usagers

L'APAJH Gironde développe l'accompagnement numérique des usagers par le biais de plusieurs outils. Le logiciel Imago en est un exemple. Celui-ci prend en compte les besoins de l'établissement ou du service, qu'ils soient financiers ou humains, et surtout le dossier de l'usager.

✿ L'accompagnement numérique par les accompagnants

L'APAJH Gironde s'équipe d'outils numériques afin d'améliorer les accompagnements. L'acquisition d'outils de compensation numérique comme les tablettes favorise le développement de l'autonomie des usagers. Ces outils permettent également la mise en place des apprentissages par E-learning.

La gestion informatisée du dossier de l'usager avec le logiciel Imago participe d'un meilleur suivi des projets personnalisés et d'une meilleure communication entre les professionnels et avec les partenaires.

Le suivi et la gestion des réclamations des familles et des événements indésirables est également informatisé afin d'améliorer leurs déclarations et la réactivité dans leurs traitements.

Il existe également le logiciel UNI-T qui se compose principalement de 4 modules permettant le suivi de dossier, la facturation, la comptabilité et le budget.





3. Votre cadre de vie au travail

3.1 Mon intégration

✿ Mon premier jour

À l'APAJH Gironde, en tant que nouveau salarié, vous êtes accueilli dans votre établissement et accompagné dans votre groupe de travail.

Les modalités d'accueil et d'intégration sont définies sur place par chaque établissement afin de s'adapter au mieux aux besoins des nouveaux arrivants et aux spécificités des différents environnements de travail de l'association.



✿ La journée des nouveaux arrivants

L'APAJH Gironde organise une fois par an une journée d'accueil des nouveaux arrivants qui a pour but de leur présenter l'association et ses activités, ses valeurs, ses orientations.

3.2

Les dispositions réglementaires



Un règlement intérieur prévoit les règles et obligations des salariés. Un exemplaire de celui-ci est affiché dans chaque établissement.

Les établissements de l'APAJH Gironde sont régis par deux conventions collectives : la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951 et la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

La CC51 concerne uniquement les établissements et services de la Clé des âges, SSIAD, SAAD et accueil de jour.

3.3

Mon quotidien

Au sein de chaque établissement de l'APAJH Gironde et pour toute question ou problème, vous pouvez rencontrer la Direction de votre établissement ainsi que le référent RH de l'établissement.

✿ La rémunération

La rémunération des salariés de l'APAJH Gironde est régie par les dispositions conventionnelles des conventions de 1951 et 1966.



✿ Le versement du salaire

Le salaire est versé tous les mois dans un délai de 3 jours ouvrés avant la fin du mois en cours. Les bulletins de salaire sont remis chaque mois, de façon numérique et/ou papier.

✿ Le temps de travail

Le temps de travail à l'APAJH Gironde peut être différent pour chaque salarié. Pour prendre connaissance de vos horaires, vous pouvez consulter les plannings qui sont affichés dans chaque établissement ou contacter le référent RH de l'établissement.

✿ Les congés

Les salariés de L'APAJH Gironde bénéficient de plusieurs formes de congés:

- Congés payés (25 jours ouvrés légaux)
- Congés d'ancienneté (conventionnel)
- Congés trimestriels (pour les salariés du Pôle enfance régis par la convention de 1966)
- Congés enfant malade qui accorde:
 - À partir d'un an d'ancienneté => un maximum de 3 jours de congés exceptionnels rémunérés par année civile;
 - Si l'enfant est âgé de moins de 3 ans ou si le salarié assume seul la charge de l'enfant => un maximum de 5 jours de congés exceptionnels rémunérés par année civile.

La prévoyance est une protection sociale complémentaire destinée à compenser les pertes de revenus en cas d'aléas de la vie (décès, invalidité, dépendance, hospitalisation...). Elle permet de garantir le niveau de vie dans des circonstances difficiles et en cas d'impossibilité de travailler. C'est une cotisation automatique liée à la convention collective.

✿ Les absences

Il est rappelé aux salariés, qu'en cas d'absence celui-ci doit prévenir immédiatement de la nature et de la durée de son absence. Il doit ensuite justifier de celle-ci dans les 48 heures.

✿ La mutuelle/prévoyance

En contrepartie d'une cotisation mensuelle prélevée sur le salaire, la mutuelle d'entreprise permet au salarié de bénéficier d'un remboursement complémentaire qui s'ajoute au remboursement de la sécurité sociale. La mutuelle d'entreprise a un caractère obligatoire, sauf cas de dispenses.

✿ L'arrêt maladie

Les salariés rattachés à la convention collective de 1966 n'ont pas de délai de carence en cas d'arrêt maladie à compter d'une année d'ancienneté. En revanche ceux rattachés à la convention collective de 1951 ont 3 jours de carence.

3.4 **Mon parcours professionnel**



✿ La formation

L'APAJH Gironde, propose différents dispositifs de formation. Pour toute information concernant ces dispositifs vous pouvez consulter un livret explicatif, disponible sur demande auprès du service RH ou de la direction des établissements.

✿ L'entretien professionnel

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire destiné à échanger autour des perspectives d'évolutions professionnelles du salarié.

Tous les 6 ans, l'entretien professionnel doit permettre de faire un bilan du parcours professionnel du salarié.

✿ La mobilité

L'APAJH Gironde permet le recrutement en interne lorsqu'un poste se libère au sein de l'association. Un appel à candidature est diffusé au sein des établissements, des services et sur le site internet.

Le recrutement interne n'est pas prioritaire, le directeur privilégiera les compétences attendues.



✿ Les médailles du travail

Tout salarié peut, sous conditions, recevoir la médaille du travail en récompense de l'ancienneté de services.

Pour prétendre à l'obtention d'une médaille du travail, vous devez en faire la demande auprès de votre directeur.

Une cérémonie annuelle de remise des médailles du travail est organisée au sein l'APAJH Gironde.

3.5 **La qualité, santé et sécurité au travail**



✿ Le rôle de la direction d'établissement

Le rôle de la direction d'établissement est d'établir, au regard des orientations associatives, un plan d'actions en matière de santé et sécurité. Elle définit les objectifs et les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité, l'intégrité physique et psychique des collaborateurs.

✿ La médecine du travail et les visites médicales

La visite d'information et de prévention doit être organisée, pour chaque salarié, dans les trois mois suivant la prise effective de poste.

Lorsqu'un salarié est en arrêt depuis plus de 3 mois, une visite de pré-reprise peut être organisée par le médecin traitant, le médecin-conseil des organismes de sécurité sociale ou le salarié. La visite de pré-reprise ne se substitue pas à la visite de reprise, le salarié sera à nouveau convoqué par le médecin du travail au moment de sa reprise, à l'initiative de l'employeur.

✿ La prévention des risques professionnels

L'APAJH Gironde met l'accent sur la prévention des risques professionnels, dont le harcèlement moral. À ce titre l'évaluation des risques est une étape cruciale de cette démarche qui permet de définir les actions de prévention les plus appropriées.

✿ La démarche QVT, qualité de vie au travail

L'objectif de la démarche QVT de l'APAJH Gironde est l'amélioration de la qualité de vie des salariés au travail. Pour cela, un diagnostic de la situation et une analyse du fonctionnement sont réalisés. Un plan d'amélioration en découle. La démarche QVT a pour vocation d'être déployée dans l'ensemble de l'association.

Parallèlement, différents dispositifs sont mis en place ponctuellement dans les établissements.

✿ Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes

L'APAJH Gironde fait la promotion de l'égalité homme/femme et également lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, c'est pourquoi il existe deux référents dans ce domaine : l'un membre du Comité social et économique, l'autre représentant de l'employeur.

Ils sont les premiers interlocuteurs dans ce type de situations. Ils orientent, informent et accompagnent les salariés en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Chacun des référents peut être joint aux adresses suivantes :

- [harclement-sexuel.comportement-sexiste.srh
@apajh33.fr](mailto:harclement-sexuel.comportement-sexiste.srh@apajh33.fr)
- [harclement-sexuel.comportement-sexiste.cse
@apajh33.fr](mailto:harclement-sexuel.comportement-sexiste.cse@apajh33.fr)





4. Les instances représentatives du personnel

4.1 Le rôle des différentes instances

* Le Comité social et économique (CSE):

Il est composé de membres élus.

Il assure une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.



Les représentants de proximité sont des membres du CSE. Ils ont pour rôle de présenter aux directeurs d'établissements les questions individuelles ou collectives concernant les salariés. Ils proposent des axes d'amélioration et font preuve d'initiatives permettant un dialogue constructif pour le bon fonctionnement de l'établissement. Ils s'intègrent également dans la démarche QVT ainsi que de santé et sécurité, en faisant le relais auprès de la CSSCT.

La Commission santé sécurité et des conditions de travail (CSSCT) est une émanation du CSE. Elle analyse les situations de risques professionnels auxquelles peuvent être exposés les travailleurs de l'association. Elle contribue à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle propose également des actions de prévention contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes.

La Commission formation étudie les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information dans ce domaine. Elle suit l'établissement et la réalisation du Plan de développement des compétences.

La Commission logement informe les salariés sur leurs conditions d'accès à la propriété ou à la location

d'un logement et les assiste dans les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

La Commission égalité femme-homme analyse le rapport annuel sur l'égalité ainsi que les différents indicateurs de suivi en la matière. Elle prépare les délibérations du CSE dans les domaines qui relèvent de ses compétences.

4.2

Mon CSE, comité social et économique

* Qui peut en bénéficier ?

- Tous les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée à temps plein ou partiel, avec une période d'essai de 2 mois;
- et tous les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée de plus de 6 mois; (sous réserve de leur enregistrement auprès du secrétariat du CSE).

* Les œuvres sociales

Les œuvres sociales sont définies de façon annuelle, en lien avec le budget, voté en janvier.

Il s'agit par exemple de:

- Carte loisirs, aide vacances, épargne chèques vacances et tickets restaurants
- Chèques cadeaux
- Matériel de prêt
- Soirée du CSE
- Arbre de Noël
- Billetterie
- Départ à la retraite
- ...

Pour plus d'informations sur le CSE vous pouvez consulter le livret mis à disposition, le site internet: www.ceapajh33.fr ou contacter le CSE au 05 56 81 06 17.



Annexe

Liste des établissements par pôle :

Pôle enfance en situation de handicap

- ＊ **EEAP Archipel Aliénor à Blanquefort:**
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés



- ＊ **IEM Eysines:** Institut d'éducation motrice



- ＊ **IMP La Forêt à Eysines:**
Institut médico pédagogique



- ＊ **IME Château Terrien à Lussac:**
Institut médico éducatif



- ＊ **Ditep L'Hirondelle à Artigues:** Dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique



- ＊ **Sessad Les Tournesols à Cenon:** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



- ＊ **Sessad Libournia à Libourne:** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



- ＊ **Sessad Burdigala à Bordeaux:** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



- ＊ **Sessad Dim Déficient intellectuel moyen à Mérignac:** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



- ＊ **Sessad DMO/DYS Déficient moteur à Bordeaux et antenne à Saint-Laurent-du-Médoc:** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



Pôle médico-psycho-pédagogique

- ＊ **CMPP rive gauche à Bordeaux:**
Centre médico psycho pédagogique et pôle neurodéveloppemental



- ＊ **CMPP rive droite à Cenon et Libourne:**
Centre médico psycho pédagogique et pôle neurodéveloppemental



- ＊ **CMPP Bassin d'Arcachon au Teich:**
Centre médico psycho pédagogique



Pôle travail et insertion professionnelle

✿ **Sessad Pro du libournais** à Libourne: Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



✿ **Sessad Pro Bordeaux métropole**: Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



✿ **Esat Les ateliers d'Ornon** à Villenave d'Ornon: Etablissement et service d'aide par le travail



✿ **Dispositif emploi accompagné Handamos!**



✿ **Dispositif Esat « Hors murs »**: Etablissement et service d'aide par le travail



✿ **Esat Cressonnet à Saint-Seurin-sur-l'Isle** : Etablissement et service d'aide par le travail



Pôle accompagnement social

✿ **SAVS Bordeaux métropole**: Service d'accompagnement à la vie sociale



✿ **SAVS Libournais**: Service d'accompagnement à la vie sociale



✿ **SAVS Montpon**: Service d'accompagnement à la vie sociale



✿ **Service mandataire judiciaire Bordeaux**



✿ **Service Masp Bordeaux**: Mesure d'accompagnement social personnalisé

✿ **Gem Groupe d'entraide mutuelle « L'union de l'Isle »** à Saint-Seurin-sur-L'Isle



✿ **Gem Handimoteur** à Pessac



✿ **SAMSAH TSA Bordeaux Métropole**



✿ **Mission Habitat inclusif**



Pôle soins et autonomie

✿ **Coj Centre occupationnel de jour** à Pessac



✿ **Foyer occupation Marc Bœuf** à Saint-Médard-en-Jalles



✿ **Mas Le Junca** à Villenave d'Ornon: Maison d'accueil spécialisée



✿ **MAS Le Barail** à Mérignac: Maison d'accueil spécialisée



✿ Accueil de jour Alzheimer **La Clé des âges** à Pessac



Pôle parcours de vie

✿ **PCPE « Trait d'union »**: Pôle de compétences et de prestations externalisées



✿ **Mission Coordination de parcours et cas complexe**



✿ **Mission APV**: Assistance projet de vie



Pôle soins et aide à domicile

✿ Service de soins infirmiers à domicile **La Clé des âges** à Pessac



✿ Service d'aide à domicile **La Clé des âges** à Pessac





Laïcité, citoyenneté, solidarité

Siège de l'association: 272, boulevard du Président Wilson

CS 11 953 - 33076 Bordeaux Cedex

Tél.: 05 56 01 42 90 - siege@apajh.fr

www.apajh33.fr